



Fiduciaire Charles Meichtry

Expert diplômé en finance et controlling

Réviseur agréé

N° d'agrément 505155

RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION

A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE

L'ASSOCIATION DES CARTONS DU CŒUR DE LA RIVIERA VAUDOISE

En ma qualité d'organe de révision, j'ai contrôlé les comptes annuels (bilan et compte de profits et pertes) de l'association des Cartons du Cœur de la riviera vaudoise, pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe aux membres du comité alors que ma mission consiste à contrôler ces comptes. J'atteste que je remplis les exigences légales de qualification et d'indépendance.

Mon contrôle a été effectué selon la norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de mon contrôle, je n'ai pas rencontré d'élément me permettant de conclure que les comptes annuels, ainsi que la proposition concernant l'emploi du résultat, ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

Charles MEICHTRY

Réviseur agréé